



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-02-54-R77.5
Date : 26 septembre 2008
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE SPÉCIALEMENT DÉSIGNÉE

Composée comme suit : M. le Juge Carmel Agius, Président
M. le Juge Alphons Orié
Mme le Juge Christine Van Den Wyngaert
Assistée de : M. Hans Holthuis, Greffier
Ordonnance rendue le : 26 septembre 2008

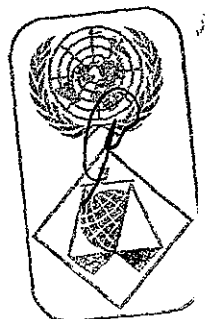
**DANS LA PROCÉDURE OUVERTE CONTRE
FLORENCE HARTMANN**

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE REPORTANT LA DATE DE LA
COMPARUTION INITIALE**

L'Amicus Curiae du Procureur
M. Bruce MacFarlane

Le Conseil de l'Accusée
M. William Bourdon



NOUS, CARMEL AGIUS, Président de la Chambre de première instance spécialement désignée (la « Chambre ») du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU l'Ordonnance tenant lieu d'acte d'accusation pour outrage au tribunal, rendue le 27 août 2008 (l'« Ordonnance »),

ATTENDU que, dans l'Ordonnance, **FLORENCE HARTMANN** (l'« Accusée ») était citée à comparaître devant la Chambre le 15 septembre 2008 à 15 heures dans la salle d'audience I,

ATTENDU que, le 10 septembre 2008, la Chambre a reporté la comparution initiale de l'Accusée au 13 octobre 2008,

ATTENDU que l'article 62 A) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement ») dispose que l'accusé comparaît sans délai devant la Chambre de première instance à laquelle l'affaire est attribuée ou un juge de celle-ci et y est mis formellement en accusation,

ATTENDU que la comparution initiale doit être reportée de quelques jours car le juge qui en est chargé n'est pas disponible à la date arrêtée,

EN APPLICATION des articles 54 et 62 A) du Règlement,

REPORTONS la comparution initiale de l'Accusée au 27 octobre 2008 à 16 h 30 dans la salle d'audience I.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre

/signé/
Carmel Agius

Le 26 septembre 2008
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]

